

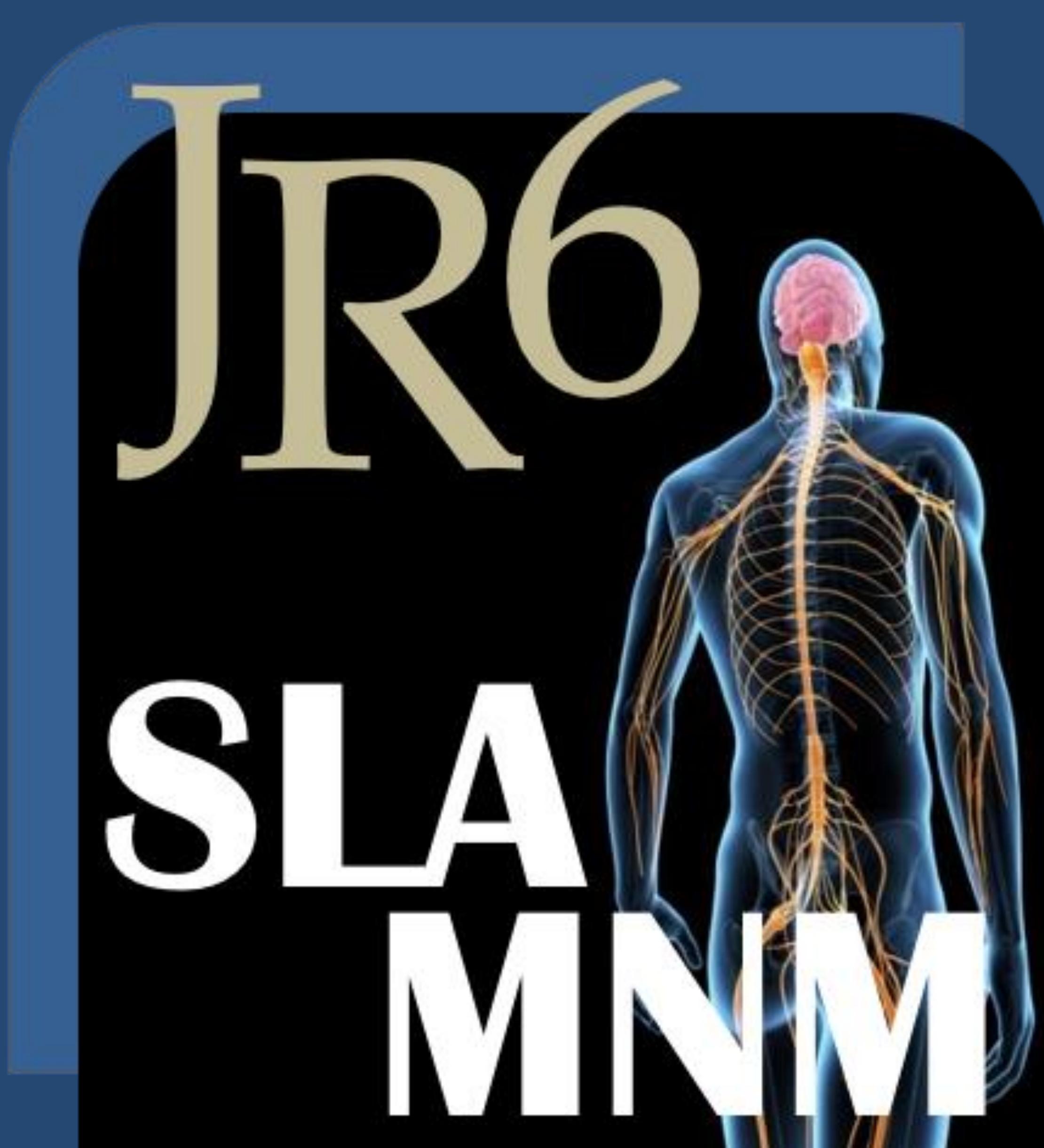
FILSLAN
Filière de Santé Maladies Rares
Sclérose Latérale Amyotrophique
et Maladies du Neurone Moteur

filière de santé
maladies rares

ARSLA

Association pour la Recherche sur
la Sclérose Latérale Amyotrophique
et autres Maladies du Motoneurone

6èmes Journées de la Recherche sur la SLA et les Maladies du Neurone Moteur



Appel à communications

Date limite de soumission : 15 juin 2020

PARIS, 21 et 22 Octobre 2020

ICM - *Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière*
Hôpital Pitié - Salpêtrière Paris XIII

Contact Organisation : Société HANDELSE

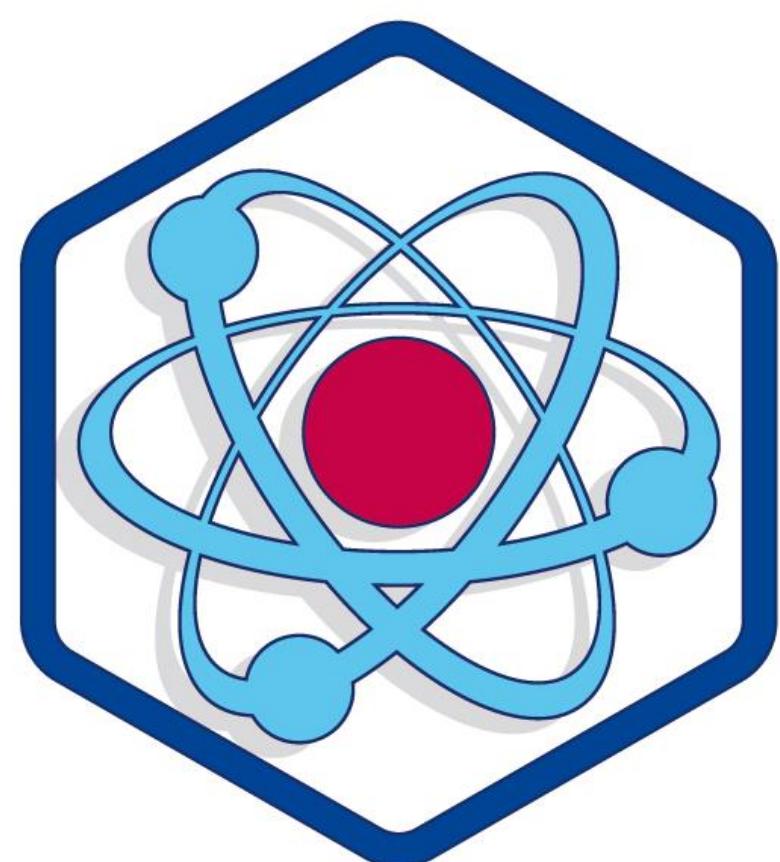
Inscription sur <https://www.portail-sla.fr> : OUVERTURE DES INSCRIPTIONS JUILLET 2020



Avec le soutien financier de

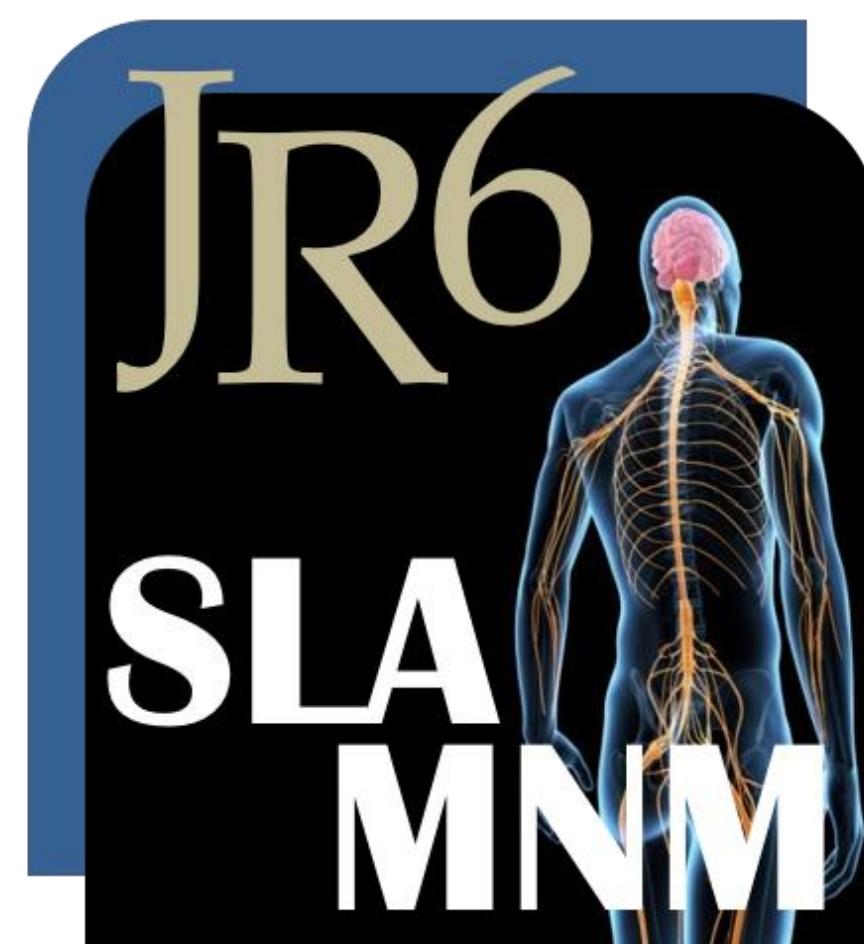
ARSLA
Association pour la Recherche sur
la Sclérose Latérale Amyotrophique
et autres Maladies du Motoneurone

Avec le soutien institutionnel de



FILSLAN

Filière de Santé Maladies Rares
Sclérose Latérale Amyotrophique
et Maladies du Neurone Moteur



ARSLA

Association pour la Recherche sur
la Sclérose Latérale Amyotrophique
et autres Maladies du Motoneurone

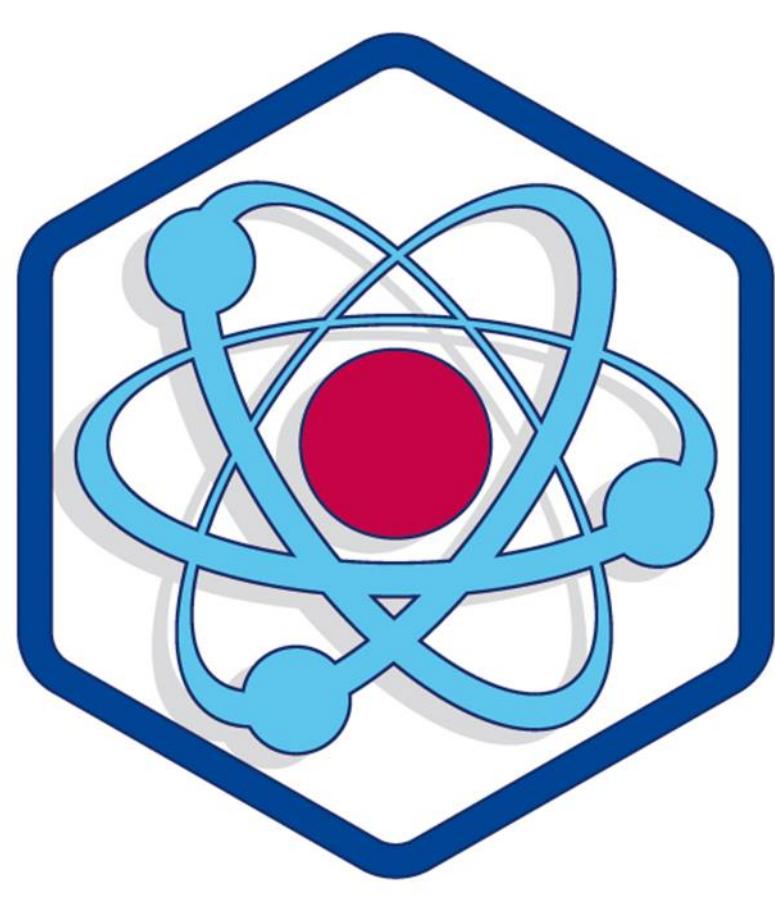


21 et 22 Octobre 2020, ICM, Paris

- Communications orales et présentations posters, en recherche fondamentale et clinique dans le thème de la SLA et des maladies du neurone moteur, sont sollicitées pour les JR6 SLA/MNM. Soumission par envoi d'un résumé **conforme aux recommandations** ci-dessous.
- Date **limite d'envoi le 15 juin 2020 minuit** par mail, document Word en pièce attachée, à filslan@chu-nice.fr (noter en objet 'soumission JR6'). Plusieurs soumissions possibles même auteur.e/équipe.
- Inscription gratuite (obligatoire), à partir de juillet 2020 sur <https://portail-sla.fr/> pour l'auteur.e/présentateur.trice (nom indiqué en souligné sur le résumé soumis) de toutes les communications orales ou posters sélectionnées sur résumés reçus. Si domiciliation du laboratoire hors IDF, la sélection accorde en plus : réservation/prise en charge d'un hébergement hôtelier pour la nuit du 21 au 22 octobre sur demande lors de l'inscription et remboursement des frais de déplacement sur justificatifs (à adresser à ARSLA, base SNCF 2[°]CI France métropolitaine, dérogations exceptionnelles sur accord préalable).
- 2 Prix ARSLA respectivement pour les communications orales et les communications posters seront attribués par un jury composé de membres du CS ARSLA. (voir procédure page suivante)

Consignes à respecter pour rédaction des résumés

- ✓ **Langue** : Français ou anglais acceptés
- ✓ **Format** : Document Word (marges normales, justifiées), police « Calibri » 11pts, interligne 1.5
- ✓ **Titre** : en petites majuscules et en gras
- ✓ **Noms des auteurs.es** : en italique, nom complet en minuscules, première lettre du nom et initiale(s) du prénom en majuscules
 - Nom de l'auteur.e présentateur.trice souligné et renvoi sur affiliation par numérotation entre parenthèse à côté du nom :
Dupont C (1), Martin JM (2), Durand F (1)...
 - Indication d'affiliation (initiales/acronymes souhaitables) pour chaque auteur si elle est différente de celle du 1^o auteur, correspondant au numéro de chaque auteur, sous le bloc titre et nom des auteurs, police 10 pts : (1) INSERM U000, CNRS UMR 0000, Institut, Université, Ville (France), (2) Laboratoire de biologie moléculaire, CHU Ville, Université Ville, (France)...
- ✓ **Texte** : **maximum 300 mots**, pas d'indentation en début de texte ni en passage à la ligne, 1 à 3 références autorisées, notées [1], pas de tableau, ni graphique, ni photo. Abréviations acceptées si communes et compréhensibles par tous
- ✓ **Références** : Ne pas excéder 3 références en respectant la numérotation [] du texte, selon codification commune, sans retour : noms auteurs.es, initiales prénoms, titre article, titre de revue, année ; numéro : pages (début-fin), si plus de 3 auteurs : et al.
- ✓ **Mots clés** : Indiquer 3 mots clés
- ✓ **Remerciements/financements et déclaration de conflit d'intérêts** si applicable
- ✓ **Dernière ligne de texte** : Adresse mail de l'auteur.e/présentateur.trice (nom souligné) + adresse mail de l'auteur.e senior si différente.
- ✓ **Respecter l'ordre des sections**



FILSLAN

Filière de Santé Maladies Rares
Sclérose Latérale Amyotrophique
et Maladies du Neurone Moteur



Association pour la Recherche sur
la Sclérose Latérale Amyotrophique
et autres Maladies du Motoneurone

Procédure évaluation - information

Les résumés soumis seront évalués par un jury issu du Comité d'organisation scientifique des Journées et répartis pour présentation en session poster ou dans l'une des 3 sessions de communication orale des Journées (programme préliminaire sur <https://portail-sla.fr/>), selon des critères scientifiques fixés, d'originalité et de cohérence aux thèmes des sessions.

L'auteur.e/présentateur.trice recevra début septembre 2020 sur l'adresse mail indiquée (inscription préalable obligatoire) un avis d'acceptation et de sélection en oral ou poster (présentations orales de 10 minutes, format poster précisé ultérieurement dans l'avis).

Pour toutes demandes d'informations, écrire à filsan@chu-nice.fr .

Procédure Prix Jeunes chercheurs Journées de recherche FILSLAN/ARSLA

Depuis 2015, l'ARSLA remet à l'occasion des Journées de recherche FILSLAN/ARSLA des prix Jeunes chercheurs.

Définition du Jeune Chercheur : toute personne non statutaire dans une équipe de recherche travaillant sur la SLA.

Conditions d'attribution des prix :

Un jury de 3 personnes issues du Conseil scientifique ARSLA et représentatives des différents domaines de recherche sera nommé pour évaluer l'intégralité des présentations orales et des posters lors des 3 sessions thématiques des Journées et de la session ARSLA.

Les noms des membres du jury et les conditions d'attribution seront annoncés par la présidente de l'ARSLA en ouverture des Journées de Recherche.

Pour les posters, un créneau horaire sera précisé sur le programme afin que chaque auteur/présentateur soit présent au moment du passage des membres du jury. S'il n'est pas présent, cela sera noté par le jury pour éviter toute contestation ultérieure.

Les résultats seront annoncés par le président du Conseil Scientifique et un représentant de la gouvernance de l'ARSLA.

Quels seront les prix pour 2020 ?

2 prix pour les présentations orales, d'un montant de 2 000 € chacun.

2 prix pour les posters affichés, pour un montant de 1 000 € chacun.

Les prix sont destinés aux jeunes chercheurs primés, en personne, et les sommes sont remises sous formes de chèques établis à leurs noms et prénoms au temps indiqué sur le programme.